



Visite officielle en Algérie : n'oubliez pas la liberté de la presse, M. le président !

Emmanuel Macron sera en visite officielle en Algérie, à Alger puis à Oran, du 25 au 27 août. Il s'agirait d'aplanir les tensions entre les deux pays, notamment depuis que le président français aurait, en septembre 2021, reproché au système « politico- militaire » algérien d'entretenir une « rente mémorielle » autour de la guerre d'indépendance.

Le SNJ-CGT espère que cette volonté d'apaisement ne l'empêchera pas d'ouvrir, avec le président algérien Abdelmadjid Tebboune, le dossier des libertés fondamentales.

Dans une lettre ouverte, des organisations de la diaspora algérienne ont ainsi pointé « l'état actuel des droits humains en Algérie » ([lire ici](#)). Elles dénoncent « une politique répressive inédite » en réponse au « mouvement populaire pacifique et massif - le Hirak - né il y a trois ans en Algérie ». « Les quelques acquis obtenus au prix de décennies de lutte et d'engagement citoyen, notamment depuis la révolte d'octobre 1988, sur la liberté d'expression, d'organisation, de manifestation, de presse et de l'activité politique sont en net recul, voire en voie de disparition », concluent-elles.

La situation de la presse et des journalistes algériens est inquiétante, à commencer par *El Watan* et ses 150 salariés. Les journalistes du quotidien, créé au début des années 1990 et aujourd'hui menacé de disparition, ont fait grève en juillet pour exiger le paiement de leurs salaires. Si les problèmes du journal ont aussi d'autres causes, ils s'expliquent notamment par le fonctionnement de l'Agence nationale d'édition et de publicité (Anep). Chargée de répartir dans la presse la publicité institutionnelle émanant de l'Etat, elle favorise les titres qui lui sont favorables et sanctionne les autres.

En avril dernier, c'est le propriétaire de *Liberté* qui avait décidé de fermer son journal, pour des raisons économiques rejetées par les journalistes du quotidien.

Par ailleurs, l'Algérie compte de nombreux journalistes condamnés pour des « délits » de presse, dont certains sont emprisonnés. Ainsi, après une peine de trois ans de prison, une incarcération de près d'un an et la cassation du jugement, Khaled Drareni a été condamné en mars dernier à six mois d'emprisonnement avec sursis. La faute du journaliste et correspondant de Reporters sans Frontières ? Avoir couvert le mouvement du Hirak et relayé les positions de ses militants.

Ihsane El Kadi, directeur de radio M et du site Maghreb Emergent, a, pour sa part, écopé de six mois fermes, après la plainte d'un ancien ministre de la Communication. L'accusation, selon la presse algérienne, porterait notamment sur la « diffusion de fausses informations à même de porter atteinte à l'unité nationale ».

Citons également, dans cette liste non exhaustive, la condamnation en août 2021, à un an de prison dont huit mois fermes, du journaliste de *Liberté* Rabah Karèche, pour avoir rendu compte d'un mouvement de protestation de Touaregs.

La réforme du code pénal algérien punit de prison, depuis 2020, ce qu'il qualifie de « fausses nouvelles » et de « discours haineux », portant atteinte « à l'ordre et à la sécurité nationale » et à « la sûreté de l'État et à l'unité nationale ».

Lors de son congrès de juin 2021, le SNJ-CGT avait également dénoncé le retrait de l'accréditation de France 24 en Algérie, dont le correspondant et le JRI avaient, l'année précédente, « été détenus sans raison » ([lire ici](#)). En avril 2019 déjà, sous la présidence par intérim d'Abdelkader Bensalah, le directeur de l'AFP à Alger avait été expulsé par les autorités algériennes.

Un pays qui enferme des journalistes et les empêche de mener leur mission d'information ne peut être considéré comme un Etat de droit.

Montreuil, le 24 août 2022.